



## Renseignements

-----  
Par Nono39000

Bonjour mon conjoint s'est fait arrêté par la police nationale sans permis, consommation de stupéfiant. C'était mon véhicule et le contrôle technique n'était pas à jour. Sur la fiche d'immobilisation, il y a le certificat d'immatriculation qui est raturé donc pas vraiment lisible et ils m'ont fait signé à sa place le document. Y a t'il un recours pour éviter les poursuites. Merci d'avance. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Prendre un avocat ...